



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance ordinaire du 30 mars 2023
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35
Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le trente mars à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Annaëlle CHATELAIN qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Ayda HADIZADEH qui avait donné pouvoir à Frédéric MOREIRA ;
Serge GOUGEROT qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN ;
Ali BOUGAA qui avait donné pouvoir à Laurence MARINIER ;
Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;
Elisabete CORREIA MONTEIRO qui avait donné pouvoir à Marc BILLAND ;
Farida AIT SI ALI qui avait donné pouvoir à Roland MAZAUDIER ;

EXCUSÉS : Véronique PELISSIER, Nadia BERTRAND, Henri POIRSON et Guillaume POUJOL DE MOLLIENS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilbert DERUS.

OBJET : CONVENTION D'AIDE A LA SÉCURISATION DES ESPACES PRIVÉS DE LA RÉSIDENCE DU CHÂTEAU D'ÉPLUCHES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de convention d'aide à la sécurisation des espaces privés de la résidence du château d'Épluches annexé à la présente délibération ;

VU l'avis de la commission municipale en date du 23 mars 2023 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire indiquant que la municipalité souhaite accompagner les copropriétaires dans la sécurisation de leurs espaces privés mitoyens avec le domaine public ;

CONSIDÉRANT les problèmes d'insécurité que rencontrent les habitants de la résidence du Château d'Épluches dans leurs espaces privés ;

CONSIDÉRANT les travaux de sécurisations envisagés consistant en la mise en place de clôtures d'une hauteur de deux mètres installées autour des espaces privés ;

CONSIDÉRANT le projet de convention dans lequel la Commune s'engage, sur présentation des factures, à leur verser une subvention représentant 50 % du montant des clôtures hors taxes, sans pouvoir dépasser la somme de 20 000 HT ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de convention d'aide à la sécurisation des espaces privés de la résidence du château d'Épluches annexé à la présente délibération ainsi que les modalités d'attribution de l'aide ;

AUTORISE le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 17/04/2023

Le Maire

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance

Laurent LINQUETTE

Gilbert DERUS